



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 12 juillet 2023

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

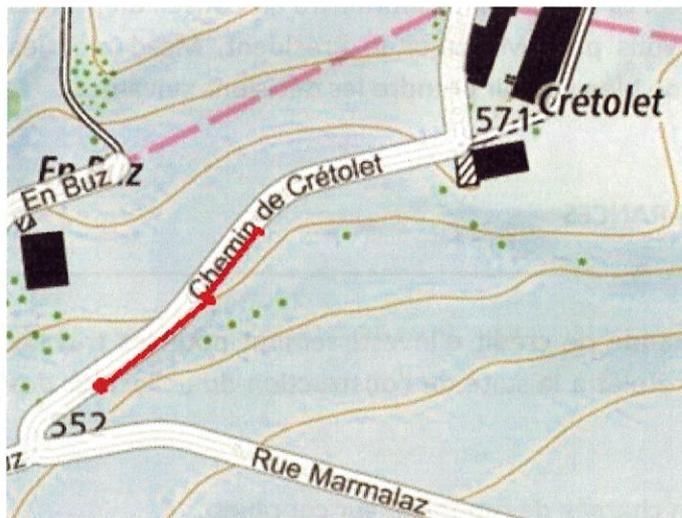
Préavis no 16/23 : Demande de crédit d'investissement pour les travaux d'urgence au chemin de Crétolet à la suite de l'obstruction du collecteur des eaux claires

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite votre autorité pour l'octroi d'un crédit relatif aux travaux d'urgence au chemin de Crétolet afin de rétablir l'évacuation des eaux claires.

1. Préambule

Pendant cet hiver, période pluvieuse, et avec le temps, la conduite s'est bouchée (tuffe) avec comme effet la formation d'une poche d'eau souterraine. Cela a eu comme conséquence le glissement du terrain en aval et la déstabilisation du Chemin de Crétolet. Il était impossible de fermer ce chemin.



2. Travaux entrepris en urgence

La Municipalité a mandaté les entreprises Gregorio SA pour les travaux de génie civile et DTP SA pour les travaux de géomètre.

Vu l'urgence des travaux; un seul devis a été demandé.

3. Coût

Le coût TTC du remplacement de la conduite s'élève à CHF 46'565.10.

4. Financement

Les travaux décrits ci-dessus ont fait l'objet d'une demande de subventionnement auprès de la Direction générale de l'Agriculture et de la Viticulture - DGAV.

Le montant, subvention déduite environ 10%, de CHF 42'000.- sera financé par la trésorerie courante. La dépense sera imputée sur un compte d'investissement « Réseau égouts et épurations » et ventilée sur un compte du bilan respectif.

Ce montant sera amorti sur une durée de 10 ans.

Afin de financer les entretiens des collecteurs EU et ou EC, la taxe annuelle prévue à l'article 44 du Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux accepté le 15 décembre 2004 et son annexe acceptée le 17 novembre 2020, sera activée.

5. Conclusion

Les travaux d'urgence ont démontré la nécessité d'un entretien préventif de nos conduites d'évacuation des eaux claires et eaux usées. La Municipalité soumettra au Conseil un préavis ad hoc. En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis no 16/23 : Demande de crédit d'investissement pour les travaux d'urgence au chemin de Crétolet à la suite de l'obstruction du collecteur des eaux claires ;

entendu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet ;

DECIDE

- D'approuver le financement de CHF 46'565.10 des travaux d'urgence au chemin de Crétolet, à la suite de l'obstruction du collecteur des eaux claires.
- De financer une partie de ce montant par une subvention d'environ 10% de la somme totale (en attente de la détermination définitive de la DGAV). Ce montant sera comptabilisé sur le compte 460.436.00, Remboursement de tiers.
- D'intégrer, dans les budgets de fonctionnement, les charges d'amortissements calculées sur 10 ans, la première fois au budget 2024.

DECHARGE

La Municipalité et la commission des finances de leur mandat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 juillet 2023.

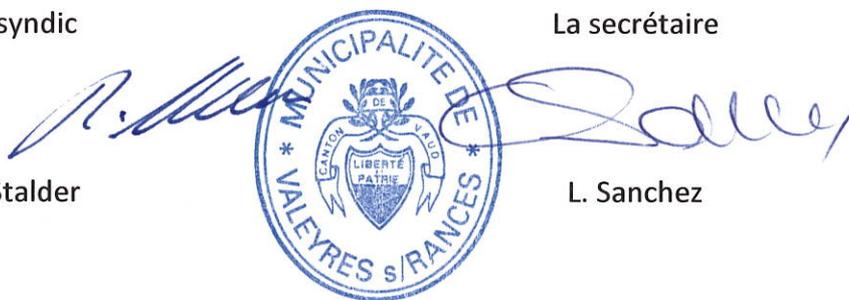
AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Le syndic

La secrétaire

R. Stalder

L. Sanchez



Municipal responsable : M. Christian Kaenel 078/698.92.42

